

RÈGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 : Organismes

La course des Mariannes est une course nature organisée par le CIDFF (association loi 1901), en collaboration avec le groupement de Gendarmerie de l'Essonne. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse mickael.kerjean@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou pauline.garin@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou par téléphone au 06.48.58.13.02 ou 07.88.38.33.31.

Article 2 : Date, Horaire et circuits

La course des Mariannes aura lieu le 24/11/2019 à FLEURY MEROGIS. Il s'agit d'une course nature de 5,5 km sur route et forêt. Circuit facile avec moins de 100m de D+ : départ le matin (un ravitaillement à mi-course).

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à une heure avant le départ de la course, au stade d'athlétisme de FLEURY MEROGIS. Le départ sera donné à l'intérieur du stade. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 Catégories d'âge

La course est ouverte à partir de 14 ans.

3-2 Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition qu'ils aient plus de 14 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

3-3 Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive FFA (en cours de validité à la date de la manifestation)
- Soit d'un certificat médical portant la mention de non-contre-indication à la pratique de « tous sport en compétition », datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession d'un certificat médical.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription. Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

4-1 Prix et augmentation de tarifs

La participation tarifaire est fixée à 8€. Elle comprend un dossard, un tee-shirt finisher, un gobelet et un bracelet.

4-2 Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans avoir préalablement contacté et obtenu l'accord de l'organisateur sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, civières...). Les services de secours seront avertis de l'événement et les services de gendarmerie se trouveront sur place. Un numéro de téléphone d'urgence vous sera communiqué avant la course.

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par une société via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 8 : Classement et récompenses

Les 3 premières Femmes et les 3 premiers hommes (toutes catégories confondues) se verront attribuer une récompense. Le but étant de promouvoir l'action du CIDFF.

Un tee-shirt finisher sera distribuée sur la ligne d'arrivée à chaque coureur terminant l'épreuve. Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.